N° 413 - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2213.1 et suivants,

Vu la pétition en date du 13 mai 2026 par laquelle l'Atelier Charles ROBERT – Meilh Gereurec – 29700 PLUGUFFAN demande l'autorisation d'installer un échafaudage au droit de l'église St Pierre – Rue Anne de Mesmeur en CROZON, afin de permettre les travaux de réparation des vitraux de l'église, du 15 mai au 1er juin 2026,

ARRETONS

ARTICLE 1 **Du 15 mai au 1er juin 2026**
L'Atelier Charles ROBERT est autorisé à installer un échafaudage au droit de l'église St Pierre - Rue Anne de Mesmeur en CROZON, afin de permettre les travaux de réparation des vitraux de l'église. Cet échafaudage ne devra pas empiéter de plus d'un mètre sur le domaine public.

ARTICLE 2 **Du 15 mai au 1er juin 2026**
Durant la période des travaux, le stationnement sera interdit rue Anne de Mesmeur.

ARTICLE 3 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

- → Panneaux travaux AK5
- → Stationnement interdit
- → Panneaux piétons « Prenez le trottoir d'en face »
- → Dispositif de balisage/feux de nuit
- → Filet de protection

ARTICLE 4 Le pétitionnaire doit se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5 Tout véhicule gênant fera l'objet d'une mise en fourrière par un service de dépannage agréé aux frais du propriétaire, sous le contrôle de la gendarmerie ou de la Police Municipale.

ARTICLE 6 Toute infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivie.

ARTICLE 7 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Police Municipale
BTA Brigade de Gendarmerie Nationale de Crozon.
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A CROZON, le 13 mai 2026

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué

Hervé LE ROUX